



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20231211-2023084-DE



Séance du 11 décembre 2023 à 19h

2023/084

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Bernard LHOSSEIN, Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Absents : Noémie DEUTSCH, Stéphanie MARQUEZ (procuration Dominique GAYE), Caroline ECORCHON (procuration Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 05 décembre 2023

AVENANTS LEC GRAND SUD

M. le Maire informe le conseil municipal sur le mode de financement de la caisse d'allocation familiales des actions menées par LEC grand sud.

1°) Convention Territoriale Globale (CTG)

Cette convention signée fin 2022 avec la CAF modifie le versement des aides au profit des gestionnaires (LEC) et non au bénéfice de la collectivité.

Le reversement de cette aide de la CAF fait donc l'objet d'un avenant en moins-value au marché public d'un montant de - 25 338,41 €.

2°) Prise en charge ½ H repas du midi

C'est un nouveau financement de la CAF qui concerne la prise en compte d'une ½ heure du repas du midi pour l'année 2023.

Le reversement de cette aide de la CAF fait donc l'objet d'un avenant en moins-value au marché public d'un montant de - 5 697,72 €

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer cet avenant pour un montant total de - 31 036,13 € TTC.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

**AVENANT N°3 AU CONTRAT DE GESTION ET D'ANIMATION  
DE SERVICES SOCIAUX, RECREATIFS ET D'EDUCATION**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

**LA COMMUNE D'IBOS**, ci-après dénommée "la collectivité", représentée par son Maire, Monsieur Denis FEGNE, **dûment habilité**,

D'UNE PART,

Et

**LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD**, association Loi 1901, ci-après dénommée "l'Organisateur", dont le siège Social est 7 rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE, n° SIREN : 479 927 915, représentée par sa Présidente, Madame Fabienne AMADIS, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**PREAMBULE**

Il a été conclu, entre les susnommés, un contrat ayant pour objet la gestion et l'animation de la politique enfance-jeunesse sur le territoire de la commune d'Ibos, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

**ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT**

Par la mise en œuvre d'un nouveau cadre partenarial, la CTG (Convention Territoriale Globale) qui structure le projet social de territoire, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a décidé de réorganiser son mode de financement. Dès lors elle a notamment choisi de verser au gestionnaire le Bonus Territoire de la CTG qui vient supplanter le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) que percevait auparavant directement la Collectivité, responsable de la politique sociale du territoire de compétence. Cette situation conduit à verser à l'association gestionnaire l'intégralité des financements de la CAF dans le cadre de la CTG, avec d'une part la Prestation de Services liée à l'activité et d'autre part le Bonus Territoire lié à la politique sociale du Territoire.

Afin de ne pas assumer le risque de gestion lié au Bonus Territoire de la CTG, Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud n'a pas intégré cette subvention dans l'équilibre du financement du dispositif délégué mais présente les éléments de calcul du Bonus Territoire qui sera déduit de la facturation à la collectivité, sachant que ce montant fera donc l'objet d'une régularisation au réel des sommes perçues après chaque fin d'exercice, soit en N+1, sur présentation de la notification de la CAF.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer le Bonus Territoire de la CTG versé par la Caisse d'allocations Familiales aux recettes d'exploitation du délégataire LE&C Grand Sud à partir de l'année 2023.

**ARTICLE 2 DISPOSITIONS FINANCIERES**

La prise en compte de cet ajustement, objet de cet avenant, a pour conséquence une diminution de la participation de la collectivité de - 25 338,41 euros pour l'acompte CTG bonus territoire 2023.

Soit :

PRÉVISIONNELS 2023	DROITS PRÉVISIONNELS CTG 2023	ACOMPTES PERCUS 2023	MONTANT AVENANT
ALSH PERISCOLAIRE	13 573,80	9 501,66	9 501,66
ALSH EXTRASCOLAIRE	14 895,84	10 427,09	10 427,09
ACCUEIL ADOS	7 728,09	5 409,66	5 409,66
<b>TOTAL</b>	<b>36 197,73</b>	<b>25 338,41</b>	<b>25 388,41</b>

**ARTICLE 2-1 DETERMINATION DU PRIX**

Notifications CAF en annexe.

**ARTICLE 2-2 FACTURATION**

Le montant découlant de cet avenant sera déduit de la facture de janvier 2024.

Fait à Toulouse

Le .....2023

Pour LE&C Grand Sud  
La Présidente  
**Madame Fabienne AMADIS**  
« lu et approuvé »

Pour la commune d'Ibos  
Le Maire,  
**Monsieur Denis FEGNE**  
« lu et approuvé »



**IBOS****DETAIL AVENANT BONUS TERRITOIRE**

<b>PREVISIONNELS 2023</b>	<b>DROITS PREVISIONNELS CTG 2023</b>	<b>ACOMPTE PERCUS 2023</b>	<b>MONTANT AVENANT</b>
ALSH PERISCOLAIRE	13 573,80	9 501,66	<b>9 501,66</b>
ALSH EXTRASCOLAIRE	14 895,84	10 427,09	<b>10 427,09</b>
ACCUEIL ADOS	7 728,09	5 409,66	<b>5 409,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 197,73</b>	<b>25 338,41</b>	<b>25 338,41</b>

\* Ces montants seront régularisés au réel des sommes perçus en 2024



## Action Sociale Annexe 1 : Détail de la subvention

Référence : 1376-16154-2

Exercice : 2023

Décomposition de la subvention actualisée :

Accueil	Détail de la subvention	Montant de la subvention	Pourcentage d'acompte	Montant d'acompte
Périscolaire hors TAP	PS ALSH	42 498,29 €	70%	29 748,80 €
Périscolaire hors TAP	Bonus Territoire CTG	13 573,80 €	70%	9 501,66 €
		<b>56 072,09 €</b>		<b>39 250,46 €</b>

**65-ALAE d'IBOS**

12 R DE LA HALLE, IBOS

0562874356 - responsable-compta@lecgs.org

Périscolaire

Subvention actualisée Septembre 2023

Emplacement réservé à la Caf

OME\_OMENODRT 30102023 144615

PAGE 2/3



Action Sociale

**Annexe 1 : Détail de la subvention**

Référence : 1376-29155-2

Exercice : 2023

Décomposition de la subvention prévisionnelle :

Accueil	Détail de la subvention	Montant de la subvention	Pourcentage d'acompte	Montant d'acompte
Extrascolaire	PS ALSH	23 267,12 €	70%	16 286,98 €
Extrascolaire	Bonus Territoire CTG	14 895,84 €	70%	10 427,09 €
		<b>38 162,96 €</b>		<b>26 714,07 €</b>

**65-Alsh d'IBOS :**

12 R DE LA HALLE, IBOS

0562874343 - pascalle.mocquard@lecgs.org

Extrascolaire

Subvention prévisionnelle 2023

Emplacement réservé à la Caf

OME\_OMENODRT 26042023 074245

PAGE 2/3



## Action Sociale

# Annexe 1 : Détail de la subvention

Référence : 1376-41278-2

Exercice : 2023

Décomposition de la subvention prévisionnelle :

Accueil	Détail de la subvention	Montant de la subvention	Pourcentage d'acompte	Montant d'acompte
Déclaré ALSH	PS ALSH	7 254,39 €	70%	5 078,07 €
Déclaré ALSH	Bonus Territoire CTG	7 728,09 €	70%	5 409,66 €
		<b>14 982,48 €</b>		<b>10 487,74 €</b>

**65- CENTRE ADOS IBOS**

R de Greenwich, IBOS

0562874343 - pascale.mocquard@leogs.org

Accueils Adolescents

Subvention prévisionnelle 2023

Emplacement réservé à la Caf

OME\_OMENODRT 26042023 075804

PAGE 2/3